

INONDATIONS : LA CCI ORGANISE UN APPEL AUX DONS POUR LES ENTREPRISES SINISTRÉES

Publiée le jeudi 18 Septembre 2014 - Vie des territoires

La CCI Nîmes se mobilise pour les entreprises sinistrées

Votre entreprise a subi un sinistre suite aux fortes chutes de pluies qui se sont abattues ces derniers jours dans le département du Gard et plus particulièrement sur le Viganais et Saint Hippolyte du Fort ?

Vous voulez aider les entreprises sinistrées de notre territoire ?

La CCI Nîmes a mis en place plusieurs actions :

- Recensement méthodique de l'impact des pluies sur l'exploitation des entreprises sinistrées. Nos conseillers vont chaque jour sur le terrain à la rencontre des entreprises mais vous pouvez aussi les contacter via l'accueil CCI au 04 66 879 879
- Gestion d'un appel aux dons, qui peuvent émaner de particuliers et d'entreprises de tous horizons : ces dons seront exclusivement affectés aux entreprises sinistrées afin de les aider à redémarrer leur activité. Il vous suffit d'adresser un chèque libellé à « CCI Nîmes – solidarité » à l'adresse suivante : CCI Nîmes – 12 rue de la République – 30000 NIMES. Un reçu, utile sur le plan fiscal, vous sera adressé en retour.
- Préparation aux côtés des entreprises sinistrées des dossiers de demande de chômage partiel.
- La CCI Nîmes appuiera auprès des services de l'Etat les demandes de remises partielles ou totales d'impôt et de charges sociales, ou des délais de règlement, selon la criticité des situations.

Et, avec le club des entrepreneurs de Quissac / Ganges / Le Vigan qu'elle anime, la CCI Nîmes facilite les démarches d'entraide, par exemple de matériels, entre entreprises du territoire.

« Nous sommes solidaires des entreprises sinistrées et nous souhaitons mettre toute notre énergie pour les accompagner dans ces moments difficiles » rappelle Henry Douais. « C'est pourquoi nous les incitons à se déclarer par mail ou par téléphone. Ainsi identifiés, nous pourrions accompagner ces chefs d'entreprises à faire face à la situation et leurs donner les outils pour les aider à redémarrer leurs activités ».

Contact inondations

Tél. 04 66 879 879
inondations@nimes.cci.fr